

Questions orales

reuses que le gouvernement fédéral fournit à la province du Manitoba.

S'il s'y oppose, qu'il nous dise où il faut apporter des compressions.

[Français]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Cette année, 1,2 million de Québécois passeront Noël dans la pauvreté. Le ministre pourrait-il nous dire comment il va donner espoir à ce 1,2 million de pauvres du Québec? Va-t-il, une fois pour toutes, s'attaquer au problème du chômage et créer des emplois, au lieu de s'attaquer aux chômeurs qui sont victimes de ses politiques économiques malsaines?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme tous les députés en cette Chambre, nous sommes préoccupés par la question du chômage et de la pauvreté. Je pourrais dire à l'honorable député qui, hier, a voté contre le projet de loi C-91, qu'il s'agit là d'un instrument pour créer des emplois de grande qualité et ainsi réduire le chômage.

Au lieu de voter en faveur de cette mesure positive, l'honorable député n'a fait que répéter les mêmes conneries que son parti a débitées durant tout le débat de 1987 alors qu'une loi semblable a été adoptée, laquelle a donné des résultats concrets pour la région de Montréal.

* * *

[Traduction]

NATIONAIR

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Deux articles parus aujourd'hui dans *The Citizen* d'Ottawa et dans *The Gazette* de Montréal rappellent étrangement le rapport du juge Moshansky sur les événements qui ont conduit à l'écrasement d'avion de Dryden. En bref, comme dans l'affaire de Dryden, l'écrasement d'un avion de Nationair à Djedda était prévisible.

Le ministre des Transports acceptera-t-il, premièrement, de rendre public aujourd'hui le rapport sur l'accident de Djedda? Et deuxièmement, de demander au juge Moshansky de se plonger une fois de plus dans le domaine de l'aviation et de faire une enquête sur Nationair et sur l'écrasement de Djedda?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, le rapport sur l'écrasement de Djedda sera rendu public dès que nous l'aurons reçu et que nous aurons eu la chance de l'étudier.

L'enquête sur l'écrasement de Djedda a été menée par les autorités locales avec la participation du Bureau de la sécurité des transports du Canada. Nous étudierons ce rapport lorsque nous l'aurons reçu.

Je pense que le député doit admettre que le juge Moshansky, le lendemain du dépôt de son rapport, a déclaré aux journalistes de la télévision, de la radio et des journaux que le système d'aviation du Canada comptait parmi les plus sécuritaires du monde.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, le ministre n'a pas répondu à ma demande pour qu'on tienne une enquête. Cette demande m'a été faite aujourd'hui par le SCFP, le syndicat représentant les agents de bord qui sont morts dans l'écrasement, et deux parents de ces victimes.

Je vais formuler ma question au ministre un peu différemment. On a soulevé la question de la relation entre Transports Canada et Nationair. Le chef de la certification des transporteurs aériens pour la région 7, qui avait participé à la vérification de Nationair avant l'écrasement de Djedda et qui a également rédigé le rapport impeccable sur la sécurité chez Nationair durant le lock-out des employés, a été choisi par Transports Canada à l'automne pour aller travailler chez Nationair un maximum de trois ans dans le cadre d'un programme d'échange de cadres.

• (1140)

Par conséquent, le ministre exigera-t-il non seulement une enquête sur les questions de sécurité à Nationair, en particulier sur l'écrasement de Djedda, mais aussi sur la relation qui existe entre Nationair et Transports Canada?

[Français]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, dès que la compagnie Nationair a connu des difficultés avec ses employés, qu'il y a eu des rapports à l'effet que la sécurité dans le système de Nationair n'était pas adéquate, nous avons mis en place un système d'inspection régulière pour s'assurer que la sécurité était en fait maintenue selon les standards exigés par le ministère des Transports. Tous les rapports que nous avons eus, non seulement d'un inspecteur mais de tous les inspecteurs qui ont travaillé à ce dossier, sont à l'effet que les exigences de Transports Canada étaient satisfaites par la compagnie en question. Nous n'avons